



FAQ

- **A quoi correspondent les étoiles attribuées aux différents objets ?**
 - Les étoiles permettent d'indiquer en un coup d'œil comme pour un hôtel le niveau d'équipement et de confort qu'offre l'objet à louer.
- **Que signifie le « nombre de places » spécifié dans le descriptif ?**
 - Le nombre de place correspond au nombre de personnes que l'objet peut accueillir. Un nombre de personnes plus élevé n'est pas autorisé.
- **A quelles dates correspondent les haute, moyenne et basse saisons ?**
 - La haute saison correspond aux deux dernières semaines de juillet et au mois d'août. La moyenne comprend les deux premières semaines de juillet, les mois de juin et septembre ainsi que Noël et Pâques. Et le reste de l'année est considéré comme la basse saison.
- **Quel est le montant à verser à la réservation ?**
 - Les arrhes sont de 50 % du montant total à verser par transfert bancaire.
- **A quel moment le solde de la location doit-il être versé ?**
 - Le solde de la location doit être versé par transfert bancaire au plus tard deux semaines avant l'arrivée sur place.
- **Y a-t-il une caution à verser pour les dégâts éventuels ?**
 - Oui, une caution correspondant à 50 € par place disponible dans l'objet doit être transférée en même temps que le solde de la location. Cette caution est retournée la semaine suivant la fin de la location par transfert bancaire en l'absence de dommage.
- **Il est indiqué que le nettoyage est facturé en plus de la location, puis-je m'économiser ce montant en nettoyant moi-même ?**
 - Non, pour des raisons d'organisation, les équipes de nettoyage viennent faire le ménage de toute façon. Nous préférons le facturer à part plutôt que de l'inclure dans le prix de la location car c'est plus économique pour les locataires qui restent plus d'une semaine.
- **Où doit-on venir chercher et rapporter les clés de l'objet que nous louons ?**
 - Les clés vous sont remises lors de l'état des lieux d'entrée directement sur place. A cette occasion, l'agent immobilier répond à vos questions et vous remet de la documentation sur la région, les numéros d'urgence et les adresses recommandées. De même, vous rendez les clés lors de l'état des lieux de sortie où l'agent immobilier fait un tour de l'objet avec vous.
- **Les animaux sont-ils acceptés ?**
 - Si le contraire n'est pas indiqué dans le descriptif, normalement oui. Dans ce cas, il faudra nous le signaler et indiquer la race et la taille de l'animal afin que

EasyBrava S.L.

C/Artur Mundet 138, baixos, 17252 St Antoni de Calonge

Tel/fax : 0034 972 66 09 97

N.I.F. B-17882861

www.easybrava.com

e-mail : info@easybrava.com

nous obtenions un accord verbal du propriétaire. Il peut arriver qu'une caution supplémentaire soit demandée.

Les conditions générales que vous trouvez ci-dessous font partie du contrat que vous recevez lors de la location d'un objet par le biais d'Easybrava. Il s'agit d'un complément qui devrait répondre avec la FAQ à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Conditions générales des locations saisonnières

1. Le jour d'arrivée, les locataires doivent se trouver directement à l'adresse de l'objet loué à l'heure spécifiée dans le contrat de location, l'agence gérant les entrées de façon échelonnée. Nous vous recommandons de prévoir des marges surtout si vous circulez un jour de trafic important sur les autoroutes. Si vous deviez malgré cela avoir du retard, merci de prendre contact avec nous afin de trouver une solution de remplacement.
2. Etat des lieux d'entrée : Lors de l'entrée en possession des locaux l'agence fait un tour des lieux avec le locataire entrant et vérifie qu'il n'y a pas de dégâts visibles. Si le locataire constate à posteriori un défaut dans la chose louée, il doit en faire part sans délais à l'agence faute de quoi le dégât lui sera imputé.
3. Le nombre de places disponibles est spécifié dans le contrat de location, il ne sera en aucuns cas admis un nombre d'occupants plus important. Les enfants de moins de 3 ans dont le couchage est apporté par les locataires ne comptent pas dans le total.
4. Les noms, prénoms et dates de naissances de tous les occupants de l'objet loué doivent être communiqués à l'agence au moment de la réservation.
5. Le prix du nettoyage est fixé en fonction de la taille de l'objet loué et d'un entretien normal durant le séjour. Un objet rendu dans un état de saleté anormalement important donnera lieu à une retenue sur la caution.
6. Le nettoyage de fin de séjour ne comprend pas le balayage des terrasses et le nettoyage du barbecue s'il y en a un. Ces éléments doivent être rendus propres faute de quoi une retenue sera faite sur la caution.
7. Le prix de la location comprend l'entretien des alentours (jardin, piscine), l'eau, l'électricité et le gaz. Le chauffage donne lieu à un supplément en fonction de la saison.
8. Les serviettes de bain les torchons et les parures de lits ne sont pas fournies, nous vous prions donc de bien vouloir apporter les vôtres. Si cela représentait un problème (volume maximum de bagages de certaines compagnies aériennes, par exemple), nous en mettons à votre disposition au prix de 15 € le jeu simple (1 drap housse simple, un drap et 1 serviette) ou 30 € le jeu double (drap housse double, grand drap et 2 serviettes) ainsi que 4 torchons (compris) pour toute la durée du séjour. Ce service doit être réservé au moins deux semaines à l'avance.
9. Vous avez la possibilité de contracter en sus du prix de base, le nettoyage hebdomadaire de l'objet loué, les tarifs dépendants de la taille de l'objet.